

Grand'rue 20.

Romont.ble et perfectionnée
— Téléphone.
LLER, propriétaire.

nt!

l^{er} blanclitres,
tre remboursement
et 300 litres
cheteurs.

tes de la Suisse.

CO

fabrique de vin,

AT

ommes

neijn

out

chimiques

ribourg,

na honorable clientèle

écoulé.

du cou,

ont guéris par l'anti-goi-

skborn. Dépôts: Estavayer,
arm. [508]

demande

ne jeune fille forte et
un apprentissage de blan-
ise.

ôtel de l'Union, Bulle.

e pour le 1^{er} mai

e fille

age et pour aider au blan-

ser à Mme Desponds, villa
(H5239L)

+ + + + +

MERVEILLEUX!

SAVON aromatique

it de lis

RGMANN & Cie,

cour, à Dresde et Zurich,

s efficace et le plus propre

s importunes, les taches de

s, les dartres, comme aussi

ure, sèche et jaune, etc.

rprimerie de la Gruyère, à

mes la pièce.

+ + + + +

OCOLAT

UCHARD

O SOLUBLE

ELLENTÉ QUALITÉ

PRIX

MODÉRÉS

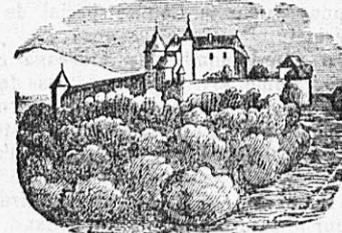
TROUVE

ARTOUT.

Leuz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

, 6 mois, > 2 50

Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux

de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁵ 2⁴⁰ 8²⁵ — Bulle, arr. 8⁰⁰ 1³⁵ 4⁵⁵ 10⁵⁵

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,

10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.

la ligne ou son espace.

Réclames : 80 cent. la ligne.

S'adresser à l'agence de pu-

blicité Haasenstein & Vogler, à

Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,

place de l'Hôtel de Ville, ou à

ses succursales.

BULLE, le 24 avril 1896

L'épilogue du complot.

Il est enfin permis d'espérer que cette fâcheuse et grotesque équipée de mousquetaires à pinceau à barbe que nous pourrions, si nous avions l'esprit factieux, faire figurer dans le dénouement d'un opéra-bouffe, sera close. Le département militaire fédéral vient de répondre aux organisateurs du prononciamiento d'Oltén qu'il n'est pas disposé à marcher au gré de leurs coups d'épérons.

La presse conservatrice qui, par ses encouragements, est pour beaucoup dans cette insolente sortie de la coterie Wille, se partage aujourd'hui. Quelques journaux, les plus sérieux, comprenant qu'en s'enfermant davantage ils porteraient un coup fatal à la propre situation politique et militaire de leurs patrons ou de leurs rédacteurs en vue, n'ont pas osé pousser l'outrécidance jusqu'à approuver le refus d'obéissance des Fehr et des Gugelmann.

D'autres, notamment nos organes gouvernementaux, trouvent que la punition de 15 jours d'arrêts infligée aux colonels de brigade plus haut cités et celle de 10 jours infligée aux autres signataires du manifeste séditieux, est une mesure par trop sévère. L'Ami du peuple appelle le Conseil fédéral : « Un gouvernement qui ne badine pas ». Si le chef du département militaire fédéral s'est contenté de la modeste punition dont on parle tant depuis deux ou trois jours, c'est sans doute avec le souci de prouver à ces messieurs qu'ils étaient encore en Suisse mais qu'il en eût été tout différemment s'ils se fussent livrés à un tel acte de sédition sous le casque à pointe de leurs rêves. En effet, les rebelles doivent aujourd'hui s'estimer heureux de vivre sous le joug, à leurs

yeux trop anodin, de notre régime militaire. Dans leur idéale Prusse, ils eussent été fusillés.

Mais laissons ces hommes à leurs arrêts et espérons que la leçon, bien que fort bénigne, porte ses fruits.

Le plus important de tout cela est que l'on ait brisé à temps cette coterie de traîneurs de sabres qui s'appretait à s'étendre en pieuvre sur le pays et se mettre au dessus, non seulement de l'armée, mais encore du gouvernement et du peuple. Car il s'agit de savoir si c'est pour assurer les succès mondains d'une douzaine de « poseurs » que la Suisse s'impose chaque année des sacrifices de sommes énormes qui, sans cela, seraient suffisantes à améliorer le sort de milliers de citoyens malheureux autrement intéressants que ces patriotes par gloriole.

Aussi trouvons-nous, avec le National suisse, que « ces officiers n'ont pas à discuter leur supérieur ».

M. le colonel Markwalder, que nous ne connaissons point, poursuit le journal neuchâtelois, et pour lequel nous n'avons ni antipathie ni sympathie, a peut-être eu des torts dans ses démêlés avec M. Wille. Peut-être aussi, le Conseil fédéral aurait-il pu lui préférer quelqu'un d'autre comme chef de la cavalerie. Nous n'en savons rien. Mais tout cela ne fait pas grand'chose à l'affaire. La question est celle-ci. M. le colonel Markwalder est désormais le chef des commandants de brigade et de régiment de notre cavalerie. Ces commandants doivent lui obéir ou s'en aller. »

CONFÉDÉRATION SUISSE

Affaire Wille. — Après avoir entenu l'auditeur en chef de l'armée, et en exécution de l'art. 166, chiffre 9, de la loi pénale militaire, le Département militaire fédéral a infligé aux colonels Fehr et Gu-

d'un visiteur assidu. Depuis le mois d'août, les visites de Pascal Nau se succèdent avec une ponctualité remarquable. Trois fois par semaine il arrive chez moi entre une heure et deux, et je me suis fait de ces heures d'intimité une habitude qui m'est chère. Je reconnais son coup de sonnette et je l'attends avec une impatience singulière. Tout l'automne s'est passé ainsi; l'hiver est venu, et les mauvaises journées de brouillard et de pluie m'ont paru moins tristes que l'an passé. Il me semble maintenant que je suis moins seule.

Je ne sais si mon musicien s'est formé aux belles manières, comme c'était son ambition, mais je le trouve moins gauche, moins lourd qu'autrefois. A mes yeux, sa rusticité a disparu, ou, du moins, il n'en est resté que ce parfum un peu âpre qui fait le charme des plantes sauvages. Est-ce la civilisation parisienne qui transforme Pascal, ou est-ce mon sang pay-san qui reprend le dessus? Il me semble que de lui à moi les inégalités s'effacent, et qu'en revanche de secrètes affinités s'établissent. Nous cauons peu, notre conversation n'est jamais bien animée, soit parce que le clerc n'est pas brillant causeur, soit parce que nous redoutons d'aborder certains sujets. A peine arrivé, sous le premier prétexte, il s'assied au piano et se met à jouer. Une fois les doigts sur le clavier, Pascal devient un autre homme. Il ressemble en cela au rossignol qui n'est réellement beau que lorsqu'il chante. La musique le transfigure. Ce n'est plus le clerc de M. Plumerel, au cheveu en tête de loup, aux vêtements achetés à la Belle-Jardinière, à la parole embarrassée; c'est un sylvain qui s'est échappé de ses bois, tout grisé par la sève forestière et qui se répand en mélodies tantôt tendres et murmurantes comme le vent dans les feuilles, tantôt sauvages et passionnés, comme les forces de la nature au printemps.

Enfoncé dans mon fauteuil bleu, les yeux demi-fermés, j'écoute cette musique et je la savoure. Le feu crépite doucement dans la cheminée, un bouquet de violettes répand une odeur sur ma table. Je me sens si profondément heureuse que je n'ose plus bouger, et quand la musique est finie, je

gelmann une punition de quinze jours d'arrêts, et aux commandants de régiment de cavalerie, lieutenant-colonel Lecoultre, major Klausner, Buel, Waldmeyer, von Ernst, Wæber, de Loys et Hü-sy une punition de 10 jours d'arrêts.

Le Conseil fédéral a pris acte de cette décision.

Banques suisses. — Les 34 banques suisses d'émission ont réalisé, pendant l'année 1895, avec un capital de 147 millions ¹/₄, un bénéfice net moyen de 6 095 %. Elles ont distribué un dividende moyen de 5,35 %.

Exposition nationale, Genève 1896. — Le Comité central vient de prendre trois décisions qui intéresseront particulièrement l'agriculture.

I. Chaque exposant d'un concours temporaire pourra obtenir pour lui-même ou pour son employé ou représentant une entrée gratuite à l'Exposition nationale, valable pour toute la durée du concours et pendant deux jours avant son ouverture ainsi que deux jours après sa clôture. — Ceci du reste sans préjudice des avantages déjà accordés par le règlement sur les taxes d'entrée.

Il a été décidé en effet que tout exposant, qu'il soit temporaire ou permanent, peut obtenir à son choix pour toute la durée de l'Exposition, ou bien une carte d'abonnement au prix réduit de fr. 10, ou bien trois billets d'entrée ordinaires gratuits.

II. — Commission de la vente. Le règlement général de la vente est modifié pour le Groupe 39 (agriculture) en ce sens que la Commission de vente abandonne la taxe d'inscription de 5 fr. pour tous les produits du sol, plantes et animaux, ainsi que pour toutes les ventes dans les expositions temporaires, mais en augmentant la provision de vente de 3 %, chiffre qui avait été préalablement fixé à 5 %. Par contre la taxe d'inscription est maintenue pour la section des machines agricoles et pour celle des machines et ustensiles de l'industrie laitière.

III. — Pour le concours d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine, le Comité central, pour faire droit à des réclamations formulées de divers côtés et

ne suis si émue que je n'ose plus parler de peur que ma voix ne trahisse mon émotion.

S'aperçoit-il de mon trouble? Je ne sais trop. Le plus souvent, il murmure deux ou trois mots d'adieu assez embrouillés, prend son chapeau et me quitte brusquement. Quand il est parti, je me renfonce dans mon fauteuil, et les mains sur les yeux, je pense, ou plutôt je rêve, et ma rêverie me trouble presque autant que la musique.

Est-ce que vraiment ce serait de l'amour? En serais-je déjà arrivée là après toutes les belles résolutions que j'avais prises? Dans tous les cas, ce ne peut être un amour bien dangereux, puisqu'il est silencieux et renfermé de part et d'autre. Timide comme l'est Pascal, réservée et fière comme je le suis, il n'y a pas grand péril à tout cela; et ce demi-danger, à peine effleuré par la pensée, de temps en temps a des douceurs si exquisées!

Je songeais à toutes ces choses, ce matin, au coin de mon feu, quand l'abbé Micault est arrivé à l'heure du déjeuner. C'était son jour de répétition à l'école Bossuet; et comme je m'attendais à sa visite, Naniche lui avait préparé son plat de prédilection : des andouillettes sur le grill. Au moment où les mets favori a fait son apparition dans la petite salle à manger, en répandant un gras parfum appétissant, j'ai regardé l'abbé, et, à ma grande stupeur, je n'ai pas vu ses narines se dilater et ses yeux s'illuminer. Il restait rêveur, presque soucieux et faisait sa lippe des jours de mauvais humeur.

— Qu'avez-vous, monsieur l'abbé? ai-je demandé après avoir constaté qu'il mangeait du bout des dents; l'andouillette n'est-elle pas grillée à votre gré?

— Si fait, ma chère enfant, si fait; mais je ne me sens pas en appétit.

— Etes-vous malade?

— Physiquement, non; moralement, oui, a-t-il répondu avec un laconisme qui ne lui est pas habituel.

— Ah! mon Dieu, mon pauvre monsieur l'abbé, que vous

appuyées par le Comité spécial de cette section a. décidé :

a) Que le nombre des taureaux qui, à teneur du programme, art. 6, ne devait pas dépasser, dans chaque race, le *douzième* du nombre total des animaux exposés pourra atteindre le *quart* de cette quantité.

b) Les taureaux sont admis dès l'âge de 15 mois.

Zurich. — M. Forrer a retiré sa candidature pour le scrutin de ballottage dans l'arrondissement d'Elgg.

— Pendant le mois de mars, la population de la ville de Zurich s'est augmentée de 1047 âmes.

— L'Union ouvrière a décidé de fêter le 1^{er} mai très simplement. Les corps de métiers n'apporteront pas d'emblèmes au cortège, mais seulement leurs bannières et des inscriptions.

Les ouvriers se présenteront en tenue de travail. Ils sont invités à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 1^{er} mai.

Berne. — Le tribunal de police du district du Bas-Simmenthal a rendu un jugement assurément intéressant pour tous ceux qui s'occupent du commerce du bétail. Un riche paysan de la contrée, aidé de son fils, avait réussi à vendre à un marchand de bétail un jeune taureau, sous l'assurance formelle que la bête provenait d'une race de choix déterminée exactement. Malheureusement, le taureau n'ayant pas répondu à l'attente de l'acheteur, celui-ci déposa une plainte en abus de confiance contre ses vendeurs. Une enquête fut ouverte, des experts furent appelés et le juge d'instruction ne tarda pas à acquiescer la preuve que la bête en cause était issue d'une race des plus ordinaires. Le tribunal a condamné les vendeurs, père et fils, à plusieurs jours de prison ainsi qu'aux frais de la cause dirigée contre eux.

— Le dimanche 3 mai, le peuple bernois doit voter une triple modification de la Constitution cantonale, proposée par voie d'initiative par M. Dürrenmatt et appuyée du nombre voulu de signatures. Les promoteurs de l'initiative demandent la représentation proportionnelle pour les élections du Conseil d'Etat et des députés aux Etats par le peuple.

Schwytz. — Dans une assemblée populaire tenue à Gulgenen, le D^r Otto Diethelm a présenté les postulats suivants pour être soumis à la Constituante : Elaboration d'une loi concernant l'hygiène et la police des denrées alimentaires ; création d'un laboratoire cantonal ; création d'un poste de chimiste cantonal.

Unterwald. — Depuis Pâques, le collège des RR. PP. Capucins à Stans compte parmi ses élèves un nègre nommé Christian James, âgé de 28 ans, originaire de l'île Sainte-Croix, une des Petites Antilles. Il connaît très bien l'anglais et a appris à Stuttgart le dialecte wurtembergeois qu'il parle agréablement. C'est un élève studieux et plein d'intelligence.

Schaffhouse. — La Constituante a voté mercredi le principe de la gratuité de la fourniture du matériel scolaire par les communes aux écoles primaires. Elle a reconnu comme Eglises « nationales » l'Eglise évangélique réformée, l'Eglise catholique romaine, l'Eglise catholique « nationale ». Ces Eglises régleront elles-mêmes leur situation sous la surveillance

lance de l'Etat par le moyen d'un synode composé de membres laïques et de membres ecclésiastiques. Les ecclésiastiques seront nommés pour 8 ans et devront avoir subi l'examen d'Etat. L'enseignement religieux public à des mineurs est interdit à toute personne qui n'a pas fourni la preuve qu'elle possède les connaissances scientifiques et les qualités morales nécessaires.

Vaud. — *Cadavre inconnu.* — Le juge informateur de Lausanne a relevé, le 21 courant, dans la forêt entre la Fontaine-des-Meules et le Chalet-des-Enfants, le cadavre — qui paraissait être là depuis plusieurs mois — d'un homme de 40 ans environ, taille 1 m. 65, corpulence moyenne, blond-roux. Effets retrouvés : chemise blanche en toile à col rabattu, pantalon et gilet noirs diagonale, veston carré bleu-noir à col de velours, bordé avec un galon noir, cravate régente noire, chapeau de feutre rond noir.

Le pantalon et le chapeau portent la marque de maisons de Lausanne.

— Mlle C. Bessard, à Genève, et M. le D^r Bessard, à Salavaux, ont fait don à la commune de Constantine de la somme de 200 fr., à verser à la bourse des pauvres, en souvenir de leur oncle décédé, M. Ph. A. Bessard.

— A la presque unanimité, le Conseil général de Romainmotier a voté l'installation de l'eau dans les maisons et la pose de 10 hydrants. Le coût maximum de cette utile innovation est de 32,000 fr. La dépense sera en entier supportée par la caisse communale.

Le conseil délibérera prochainement sur le mode de construction du réservoir (ciment armé ou bétonnage) de 250,000 litres, qui sera construit aux « Prés-Neufs ».

Valais. — Le district de Martigny a élu dimanche, député au Grand Conseil, M. Adolphe Fama, lieutenant-colonel, et député-suppléant, M. Maurice Garnier, vice-président. Le premier a obtenu 1158 suffrages et le second 1156. Tous deux étaient présentés par les libéraux de Saxon.

Neuchâtel. — La colonie suisse d'Athènes a offert une couronne et une montre à M. Louis Zutter, de Neuchâtel, membre de la société des Amis Gymnastes, un des vainqueurs aux jeux olympiques. M. Zutter a obtenu dans ces jeux une première couronne au concours du « cheval à arçons », une seconde couronne au saut du cheval et aux parallèles. Il lui a été délivré un grand diplôme et il a été invité au dîner que le roi des Hellènes a offert aux vainqueurs des jeux. M. Zutter est un jeune homme d'à peine trente ans, tonnelier à Peseux.

ÉTRANGER

France. — Le Sénat français vient, par une obstination qui va s'accroissant de vote en vote, d'exprimer à nouveau sa défiance au ministère Bourgeois. On avait pu croire un instant que cette assemblée d'hommes d'une maturité quelconque peu voisine du gâtisme n'aurait pas osé encourir la responsabilité d'une situation qui frise la révolution. Car en forçant le ministère à résigner le pouvoir entre les mains du

président Faure, les vieux messieurs contraignent en quelque sorte celui-ci à former un nouveau cabinet hostile à la Chambre élue du suffrage universel. C'est la lutte ouverte entre ce dernier et le suffrage restreint. Irrité de la politique d'assainissement entrepris par M. Bourgeois, le Sénat refuse les crédits de Madagascar afin de contraindre le Cabinet à se retirer. Voici le texte de la proposition :

« Le Sénat ajourne la discussion des crédits pour Madagascar jusqu'à ce qu'il ait devant lui un ministère constitutionnel ayant la confiance des deux Chambres. »

Cette résolution a été adoptée par 171 voix contre 90.

A la suite de ce vote, intervenu à 3 heures de l'après-midi, les ministres ont délibéré jusque tard dans la soirée. A 10 heures, M. Bourgeois est allé porter au président de la République la décision suivante prise par le Cabinet :

« En présence du refus du Sénat de voter les crédits pour Madagascar, les ministres ne croient pas pouvoir continuer à diriger les affaires. Mais ils estiment ne pas devoir démissionner en l'absence de la Chambre. Ils ont décidé, en conséquence, de demander la convocation de la Chambre et lui feront connaître, au début de la séance, les motifs de leur résolution. »

On affirme, dans les couloirs, que le Cabinet maintiendra sa démission quand même la Chambre voterait un ordre du jour de confiance, attendu que ce vote ne changera rien à la situation.

Mais les journaux radicaux décidés à défendre le ministère désapprouveraient fort cette capitulation de la politique honnête devant une coalition des modérés du *Temps* et des *Débats* avec les Cassagnac de l'*Autorité* et les panamistes.

Le Conseil municipal de Paris a voté, après une discussion très vive, un « vœu » exprimant le regret de la démission du Cabinet Bourgeois et demandant la révision de la constitution pour défendre le suffrage universel contre le Sénat.

On assurait mercredi que M. F. Faure avait accepté la démission du Cabinet, mais que cette démission deviendrait officielle seulement après la séance de la Chambre. On croit que M. Faure essaiera de former un Cabinet de conciliation et de concentration. On cite, dans les couloirs de la Chambre, comme pouvant reconstituer le ministère, M. Peytral, M. Méline ou M. Bourgeois, si la Chambre lui accorde un vote de confiance.

M. Bourgeois a contremandé la réception diplomatique hebdomadaire qui devait avoir lieu le soir. Il travaille à la rédaction d'une déclaration qu'il a lue à la Chambre, après l'avoir soumise à ses collègues.

Allemagne. — Hier a commencé le procès du baron de Hammerstein, ancien rédacteur en chef de la *Gazette de la Croix*, dont nous avons exposé à nos lecteurs les malversations hypocrites.

Le défenseur de M. de Hammerstein demande que l'on examine avant tout les incidents d'Athènes et de Brindisi, c'est-à-dire de l'arrestation du prévenu, opérée selon lui d'une façon illégale. Conformément au préavis du ministère public, la cour repousse cette demande et il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé.

est-il arrivé ?

— Rien... à moi personnellement, du moins.

Il s'est tu et a continué de manger d'un air préoccupé, ne s'interrompant que pour pousser de profonds soupirs.

Quand Naniche lui a versé son café, il ne s'est même pas déridé. Dès que ma bonne a été partie, il a porté machinalement sa tasse à ses lèvres, puis, la reposant brusquement sur la soucoupe et regardant du côté de la porte pour s'assurer que nous étions seuls, il a murmuré, comme s'il achevait un sermon déjà longuement ruminé en son par-dedans :

— En vérité, ma bonne fille, ne trouvez-vous pas que ce jeune homme vient ici un peu trop souvent ?

Cette soudaine question m'a tellement ébaubie que je l'ai regardé avec l'air d'une personne qui tombe des nues.

— Quel jeune homme ?

— M. Pascal Nau, naturellement, a-t-il répliqué en me dévisageant ; je ne suppose pas qu'il y en ait d'autres.

— Mais, M. Pascal ne vient pas ici plus souvent que d'habitude, me suis-je récriée en rougissant... Il m'apporte des papiers timbrés à copier, comme il le fait depuis tantôt un an, et c'est la première fois, monsieur l'abbé, que vous vous étonnez de ses visites... Qu'ont-elles donc de si répréhensible ?

— Rien pour moi qui vous connais, ma chère enfant, mais pour le monde qui juge sur les apparences...

— Le monde ?... Quel monde ?... Je ne connais personne, et l'opinion des étrangers m'est fort indifférente.

— L'opinion publique n'est jamais indifférente et dans votre situation, mon enfant, vous êtes tenue à plus de réserve encore que les autres... Or, les fréquentations assidues d'un homme jeune chez une jeune femme séparée de son mari sont toujours peu charitablement interprétées... Elles peuvent, — à tort, j'en conviens, — être une occasion de scandale pour les domestiques, pour les voisins...

Ce dernier mot a été pour moi un trait de lumière. J'ai bondi sur ma chaise et je me suis écriée :

— Ah ! les voisins, il y a du Lobligeois là-dessous... C'est

cette dame qui se scandalise ! Je comprends maintenant !...

— Je ne nomme personne, a répliqué prudemment l'abbé en baissant son nez sur sa tasse, mais enfin, ma bonne fille, je ne dois pas vous cacher qu'on en cause dans votre voisinage.

— Mme Sabine Lobligeois ! ai-je repris en haussant les épaules ; la bonne âme !... Cela lui sied bien de se scandaliser, à elle que j'ai surprise en train de roucouler avec M. Pascal !...

— Que me dites-vous là, mon enfant ? s'est exclamé l'abbé d'un ton choqué.

— Je dis la vérité, et si je n'étais pas arrivée, Dieu sait jusqu'où les choses seraient allées... Le pauvre M. Lobligeois me doit un fameux cierge !

— Chut ! chut ! ma bonne fille, il ne faut pas parler de ces choses-là.

— Elle en parle bien, elle, et pour dauter sur mon compte !

— Elle a tort, elle a tort, assurément... mais enfin les fautes des uns n'excusent pas les étourderies des autres... Et en recevant ce jeune homme, convenez que vous avez agi un peu étourdiment... Ce garçon a vingt-cinq ans, vous en avez vingt-huit, vous êtes faits de chair l'un comme l'autre et pas plus l'un que l'autre n'êtes à l'abri des tentations ; le cœur peut parler avant que la raison ait eu le temps de lui imposer silence, et dans votre position, ma chère enfant...

— Ma position ! dis-je furieuse, elle est absurde, ma position, voilà tout !

— Elle est ce que l'ont faite la volonté de Dieu et les lois des hommes.

— Elles sont jolies, vos lois, parlons-en !... Parce que j'ai été mariée tout de travers, à un homme qui se soucie de moi comme d'une paille, vos lois me condamnent à rester seule et sans affection toute ma vie, sous peine de scandaliser de pieuses personnes de l'espèce de Mme Lobligeois... Voyons, la main sur la conscience, monsieur l'abbé, est-ce que ce ne serait pas une loi plus équitable, celle qui permettrait à deux époux mal assortis de rompre une bonne fois des liens qui

ne les unissent plus que pour la forme ?

— Ma bonne fille, ce que Dieu a une fois lié, l'homme ne peut le séparer...

— Mais, si le nœud a été mal fait, c'est que Dieu n'y a été pour rien, car vous admettez bien que Dieu, qui est infiniment juste et intelligent, n'a pu nouer nos liens tout de travers.

— Hum ! a murmuré l'abbé en se grattant la tête, le raisonnement est spécieux. Il est certain qu'il y a des cas... Mais alors l'Eglise est seule juge... Et d'ailleurs tout cela est inutile, puisque les lois civiles elles-mêmes ont déclaré le mariage indissoluble...

— Et voilà précisément ce qui est absurde et immoral... Avouez qu'il vaudrait mieux permettre à des époux mal mariés et séparés en fait de rompre leur mariage, plutôt que de les condamner à pâtir toute leur vie, s'ils sont d'humeur résignée, où à se mal conduire, s'ils succombent à la tentation...

— Il y a certainement des conjonctures fâcheuses, je vous l'accorde.

— Eh bien, si vous admettez le mal, il faut aussi admettre le remède.

— Quel remède ?

— Le divorce, naturellement.

— Dieu nous en préserve ! s'est écrié l'abbé avec horreur.

— Alors, vous n'êtes pas logique, monsieur l'abbé ; car enfin...

Mais l'abbé n'admet pas la discussion, surtout lorsqu'il s'aperçoit que les arguments de son adversaire lui donnent tort.

— A quoi bon toutes ces paroles en l'air, a-t-il repris en agitant avec humeur sa cuiller au fond de sa tasse, le divorce n'existe pas chez nous, Dieu merci ! et vous ne changerez pas les lois, n'est-ce pas ? Il faut donc vivre avec elles et prendre votre position pour ce qu'elle est. — Eh bien, je reviens à ce que je vous disais en commençant : les visites de M. Pascal Nau font jaser, à tort ou à raison, et en conscience vous devez les faire cesser... Supposez que ces commérages

M. de Hammerstein se contrefait la signature auquel était confié le drapeau de la Croix et d'avoir cette signature, un sceau tout pour soutirer de l'argent. M. Flensch fournisseur de la Croix. Une des conditions du journal se fourniraient peut-être en payant le papier à un

Etats Unis. — Le président Cleveland, président de la voiture a été brisé sain et sauf.

CANTON

Grand Conseil. — convoqué en session ordinaire, à 10 heures du matin, le 22 mai 1861.

Voici la liste des propositions :

PROJETS DE LOI

- 1^o Projet de loi sur l'amélioration de la route de la Croix.
- 2^o Projet de loi sur la révision de la constitution.
- 3^o Projet de loi concernant le chemin de fer de la région de la Croix.
- 4^o Projet de loi sur les contributions.
- 5^o Eventuellement projet de loi sur la révision de la constitution.
- 6^o Eventuellement projet de loi sur la révision de la constitution.
- 7^o Projet de révision de la constitution.
- 8^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 9^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 10^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 11^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 12^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 13^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 14^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 15^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 16^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 17^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 18^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.
- 19^o Projet de décret ordonnant la révision de la constitution.

MESSAGES ET RAPPORTS

- 1^o Compte rendu du Grand Conseil.
- 2^o Motion Liechi et autres.

viennent aux oreilles de... elle est de mœurs très... une personne qui serait risquer donc de compromettre... autorisant de commentaires... dira-t-on... Voilà pour l'avenir... d'autres considérations... réputation, votre repos... vous-même et que vous devez à tout cela, ma bonne fille... Mais, dis-je dépitée... pour mettre brutalement un homme honnête garçon qui s'est conduit convenablement, qui m'a rendu cruellement en lui donnant... L'abbé a regardé sa montre... C'est fâcheux, j'en suis sûr, mais pour votre enfant, pour vous qui me parlez de nature et de bien ; et puis aussi un peu de zèle, d'autoriser... traire à mon caractère... Là-dessus il m'a serré nerveusement, mécontent de Lobligeois, contre Pascal... venais à travers ma conscience avec rage les bisbilles à mes pauvres meubles... Voilà donc ma situation... je vis tranquille dans... échapper à la calomnie... ne puis même avoir un... plier de scandale, et... En ce moment la... C'était Pascal Nau... debout devant ma chaise... peu tremblantes, j'ai à moi.

M. de Hammerstein se reconnaît coupable d'avoir contrefait la signature du comte de Finckenstein, auquel était confié le droit de propriété de la *Gazette de la Croix* et d'avoir fait fabriquer, pour légaliser cette signature, un sceau de la mairie de Stettin, le tout pour soutirer de l'argent (200,000 mark-) à un M. Flensch fournisseur de papier de la *Gazette de la Croix*. Une des conditions du prêt était que le journal se fournirait pendant 10 ans chez M. Flensch, en payant le papier à un prix surélevé de 25 %.

Etats Unis. — Le cheval de la voiture de M. Cleveland, président des Etats-Unis, s'est emballé. La voiture a été brisée. M. Cleveland s'en est tiré sain et sauf.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire pour le mardi 5 mai prochain, à 10 heures du matin.

Voici la liste des tractanda de la session :

PROJETS DE LOIS ET DE DECRETS

- 1° Projet de loi sur l'amélioration du bétail (2^{mes} débats).
- 2° Projet de loi sur la protection de l'enfance abandonnée.
- 3° Projet de loi concernant l'exécution de la loi fédérale du 26 septembre 1890 sur la protection des marques de fabrique.
- 4° Projet de loi sur les conseils de prud'homme.
- 5° Eventuellement projet de loi modifiant la loi électorale du 22 mai 1861.
- 6° Eventuellement projet de loi sur l'assurance obligatoire du bétail.
- 7° Projet de révision du tarif des émoluments de chancellerie du 21 novembre 1850.
- 8° Projet de décret ordonnant la correction d'un nouveau tronçon de route tendant de Romont à Villars-Bramard, entre la voie ferrée et le Glaney.
- 9° Projet de décret modifiant le décret du 16 mai 1891 assurant une subvention de 600,000 fr. pour la construction d'un chemin de fer régional de Morat à Fribourg.
- 10° Projet de décret ordonnant la correction de la route d'Epagny à Broc.
- 11° Projet de décret allouant un subside à la commune de Plasselb pour la correction de la route communale tendant du village au lieu dit : « Sageboden ».
- 12° Projet de décret allouant un subside à la commune de Bussy pour la correction de la route communale tendant à Ogy par Moren.
- 13° Projet de décret allouant un subside aux communes de Tavel et de St Ours pour la correction de la route communale reliant ces deux localités à la route cantonale de Fribourg à Planfayon par Unterkreuz, Ameismühle et Balter-wyl.
- 14° Projet de décret allouant un subside à la commune de Haut-Vully pour le prolongement du port de Motier.
- 15° Projet de décret ordonnant la construction d'un tourneprie, ou voie de retour, à l'extrémité de la route d'accès au port de Portalban.
- 16° Projet de décret allouant un subside à la commune de La Rougève vaudoise et à Semsales.
- 17° Projet de décret concernant la fondation Kitcher.
- 18° Projet de décret allouant un subside à la commune de Dondidier pour la correction de la route communale tendant de l'église au hameau de Coppet.
- 19° Projet de décret ordonnant la correction de la route de Romont à Vuisternens, entre la Belle-Croix et Mézières, au lieu dit « Les Roches ».

MESSAGES ET RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 1° Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'exercice 1895.
- 2° Motion Liechi et consorts sur la représentation proportionnelle.

viennent aux oreilles de la vénérable M^{me} de Seignuelles; elle est de moeurs très rigides, et elle hésiterait à recevoir une personne qui serait en butte à des insinuations... Vous risquez donc de compromettre votre situation chez elle, en autorisant de commentaires et en prêtant le flanc au qu'en dira-t-on... Voilà pour le côté purement matériel; mais il y a d'autres considérations plus sérieuses encore; il y a votre réputation, votre repos, le respect que vous devez à vous-même et que vous devez à l'opinion publique... réfléchissez à tout cela, ma bonne fille.

— Mais, dis-je dépitée, comment voulez-vous que je m'y prenne pour mettre brusquement à la porte de chez moi un honnête garçon qui s'est toujours conduit de la façon la plus convenable, qui m'a rendu service, et que je vais mortifier cruellement en lui donnant si brutalement congé?

L'abbé a regardé sa montre et s'est levé.

— C'est fâcheux, j'en conviens, mais il le faut... Faites-le, mon enfant, pour vous d'abord; pour ce jeune homme ensuite, qui me paraît de nature à se leurrer d'une illusion regrettable; et puis aussi un peu pour moi, qui ai l'air, en venant chez vous, d'autoriser de pareilles assiduités, ce qui est contraire à mon caractère et à ma pensée.

— Là-dessus il m'a serré la main et il est parti, me laissant nerveuse, mécontente de lui et de moi, furieuse contre M^{me} Lobligeois, contre Pascal, contre le monde entier. J'allais et venais à travers ma chambre, poussant les fauteuils, rageant avec rage les bibelots de ma cheminée, m'en prenant à mes pauvres meubles qui n'en peuvent mais.

— Voilà donc ma situation! pensais-je, je suis honnête, je vis tranquille dans mon coin, et malgré cela je ne puis échapper à la calomnie... Ma destinée est ainsi faite que je ne puis même avoir une affection innocente sans être une Pierre de scandale, et ce sera ainsi toujours... toujours!

En ce moment la sonnette de l'antichambre a tinté. — C'était Pascal Nau. — J'ai reconnu sa façon de sonner, et debout devant ma cheminée, le cœur battant, les mains un peu tremblantes, j'ai entendu que Nanieh l'introduisit chez moi.

(A suivre.)

- 3° Demandes en grâce.
- 4° Demandes en naturalisation.
- 5° Messages et propositions diverses.

COMPTE

- 1° Comptes de l'Etat pour l'exercice 1895.
- 2° Comptes du Collège St-Michel pour l'exercice 1895.
- 3° Comptes de la Caisse de police sanitaire pour l'exercice 1895.
- 4° Comptes de la Caisse d'assurance de la race chevaline pour l'exercice 1895.
- 5° Comptes de la Caisse d'assurance du bétail pour l'exercice 1895.
- 6° Comptes de l'asile d'aliénés de Marsens pour l'exercice 1895.
- 7° Comptes de l'administration des Eaux et Forêts pour l'exercice 1895.
- 8° Comptes de l'Université pour l'exercice 1895.
- 9° Comptes de l'Ecole normale d'Hauterive pour l'exercice 1895.
- 10° Comptes de l'Hospice cantonal et de la Bersetia pour l'exercice 1895.
- 11° Comptes des approvisionnements de fourrages et de semences acquis par l'Etat pendant l'année de sécheresse 1893.

NOMINATIONS

- 1° Nomination d'un juge au Tribunal cantonal, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Gottfrey.
- 2° Nomination d'un juge-suppléant près le même Tribunal, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Grand.
- 3° Nomination de deux censeurs de la Banque de l'Etat de Fribourg, ensuite de l'expiration des fonctions de MM. Vonderweid, Joseph, et Morard, Louis.

Aux comptes d'Etat, nous remarquons le compte de l'Université qui laisse prévoir une discussion détaillée.

Fête cantonale vaudoise de gymnastique.

— Le Comité des prix de la fête cantonale de gymnastique a récemment adressé la circulaire suivante aux sections et aux diverses sociétés du canton.

« Permettez-nous de venir solliciter votre appui et votre générosité pour la fête cantonale vaudoise de gymnastique qui aura lieu à Payerne les 4, 5 et 6 juillet prochains.

Pour qu'une telle fête puisse réussir, il faut que le Comité dont nous faisons partie ait reçu des prix en abondance, afin de pouvoir récompenser largement nos braves gymnastes suivant la peine qu'ils se sont donnée.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que toutes les sections vaudoises de gymnastique, comme aussi tous les amis de ce bel art, voudront bien contribuer au progrès de la Société cantonale et prouver leur sympathie à son œuvre en offrant des prix nombreux.

Nous n'insistons pas, chers amis, nous savons trop quelle affection vous avez toujours témoignée à la gymnastique pour que nous osions espérer sur votre appui en recommandant notre pavillon des prix à votre générosité.

Les prix (ceux en nature avec indication de valeur) seront reçus avec reconnaissance par le Comité.

(Communiqué.)

Nous lisons dans la *Liberté* sous le titre : Une question :

« Sans être curieux, nous aimerions cependant savoir de quelle source autorisée la *Gruyère* tient que le Pape a permis au prince Ferdinand de Bulgarie de faire ses pâques dans l'Eglise catholique-romaine. »

Les pâques étant closes aussi bien à Fribourg qu'en Bulgarie, nous prions le R. P. Soussens de ne pas trop se formaliser si nous refusons de nous confesser à lui, quelque traitable qu'il soit pour donner l'absolution. La *Gruyère* n'a pas été seule à signaler le fait en son temps. Au reste, si nous disions d'où nous tenions cette nouvelle, nous serions obligé de demander à notre tour à la *Liberté* de quelle source autorisée elle tient la preuve du contraire.

Accident. — Jeudi soir, M. Muller, propriétaire des Bains de la Glâne, revenait de Romont en voiture, avec sa fille et son neveu, M. Favre, administrateur postal de cette ville. A l'un des contours de la route, le cheval s'est emporté et la voiture a été brusquement renversée, projetant sur la route les trois personnes qu'elle contenait. Le cheval s'est enfui et la voiture a été brisée.

M. Favre a été traîné; il a de graves blessures et une jambe cassée. M. Muller est aussi blessé, tandis que Mile Muller n'a que de légères égratignures.

Incendie de Remaufens (Veveyse). — Mercredi, à 3 heures de l'après-midi et pendant que la population était aux champs, le feu s'est déclaré dans la maison de Jean Tâche. La bise aidant, l'incendie aurait entièrement détruit le village si le feu eût éclaté dans la nuit. A plusieurs reprises et malgré les nombreux secours venus des environs, on croyait le village perdu.

Cinq maisons avec trois dépendances ont été entièrement consumées. Dans le nombre se trouvent malheureusement la cure et la maison d'école des filles.

L'église aurait subi le même sort sans les efforts concentrés des nombreuses pompes accourues de tous côtés.

Les pertes sont considérables, nous dit l'*Ami du peuple*; un peu de mobilier a pu être sauvé. Sauf un porc, tout le bétail a été sorti à temps.

Les pompes de Palézieux, Oron, Mézières, Corsier et de plusieurs autres localités vaudoises ont puissamment aidé celles qui étaient venues de toutes les parties de la Veveyse. — Merci à ces bons voisins!

Pisciculture. — La question du repeuplement de nos rivières et cours d'eau par les alevins est plus à l'ordre du jour que jamais. L'Etat doit fournir près d'un million d'alevins par année et nous n'avons plus le célèbre établissement de pisciculture établi par M. Ritter. On doit recourir à l'initiative privée et nous avons déjà parlé d'efforts individuels tentés à Chézalles, à Morat et ailleurs.

Il a été créé un nouvel établissement par M. Rudaz, entre les deux ponts suspendus, près de la Sarine. L'installation est bien comprise et fait honneur aux connaissances et à l'activité de M. Rudaz. L'eau est distribuée en abondance dans des bassins surposés renfermant des alevins. E le alimente de même trois énormes cuves dans lesquelles frétille les poissons : ombres, truites, etc. La *Liberté* a remarqué de magnifique truites dorées, destinées à l'Exposition de Genève.

Maladie du bétail. — Le charbon symptomatique règne dans le district de la Glâne; à Chavannes-les-Forts, sept bêtes ont péri, à Mézières on en a également trouvé sept périées le matin du 20 avril. On signale partout de nouveaux cas. La cause est attribuée au vaccin.

On va jusqu'à dire qu'à Bellegarde une quinzaine de pièces de bétail vaccinées il y a 9 jours ont péri. D'Hauterive on donne des nouvelles analogues.

Espérons qu'une sérieuse enquête nous apportera bientôt des éclaircissements sur cette grave circonstance.

Rixe. — Dimanche soir, à Morat, une rixe s'est engagée entre les nommés Frédéric Mæder et Frédéric Grau, de Ried. Ce dernier a reçu plusieurs coups de couteau dans la poitrine et dans le ventre. L'état de la victime est grave.

GRUYERE

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Henri Gapany, de Bulle, vient de passer avec succès son deuxième propédeutique de médecin-vétérinaire à l'Ecole vétérinaire de Berne. Nos félicitations à notre concitoyen.

Bourgeoisie. — M. Félix Glasson, fils de Jules, à Bulle, demande son admission comme bourgeois de la ville de Fribourg.

Dernières nouvelles.

Paris. — A la suite de la démission présentée par le Ministère à M. le président de la République, la Chambre a été subitement convoquée par télégramme. Elle s'est réunie hier au milieu des cris : « A bas le Sénat ! »

M. Bourgeois a lu une déclaration où il expose, entre autres motifs de la démission du Cabinet, celui de l'impossibilité de gouverner où le met l'attitude du Sénat.

La Chambre a voté, après le départ des ministres, par 309 voix contre 38 un ordre du jour affirmant la prépondérance du suffrage universel sur le suffrage restreint et, par 417 voix contre 37, sa résolution de poursuivre une politique de réformes démocratiques.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Un tonique énergique et reconstituant

pour personnes délicates, affaiblies, pour femmes, vieillards ou jeunes gens débiles, pour convalescents est le véritable Cognac Golliez ferrugineux. — Réconfortant très apprécié et récompensé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles depuis 22 ans. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies. Seul véritable avec la marque des Deux Palmiers.

Dépôt général : Pharmacie Golliez, à Morat.

S. A. ci-devant F. Jelmoli DÉPOT DE FABRIQUE ZURICH

Etoffes en couleur p. dames dep. 75 c. p.m. jusqu'à 8.50; mousseline-laine à 90 c. p.m. Echantillons sur demande franco à toute personne, ainsi que ceux d'étoffes noires p. dames et messieurs, toiles en fil et coton, indiennes, couvertures, etc.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

Madame Badoud-Glasson

exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris part à son deuil et honoré la mémoire de son cher défunt. (H1361F)

Mises publiques.

A vendre en mises publiques, le 27 courant, dès les 2 heures de l'après-midi, à la brasserie Reeb, à Bulle, environ 2 1/2 poses de terrain et un grand bâtiment en bois ayant servi de remise et de glacière, le tout situé sur la route des Granges près Bulle. Vve REEB

Soumission.

La commune de Broc met en soumission le bétonnage en ciment de la cuisine et chambre à lait du chalet de la fromagerie, ainsi que la construction d'une cheminée en briques. Prendre connaissance du cahier des charges auprès de M. le syndic auquel les soumissions sous pli cacheté seront adressées jusqu'au 1er mai prochain.

Par ordre : Le Secrétaire communal.

On offre à vendre

un bâtiment construit dernièrement, comprenant un logement de six chambres, cuisine, cave voûtée, assot séparé du bâtiment, jardin et environ 300 perches de terrain attenant, situé sur la route de Corserey à la gare de Châtens et à cinq minutes de cette gare. Beau séjour d'été.

La mise aura lieu à l'auberge de Lentigny, mardi 5 mai prochain, à 2 heures après midi.

S'adresser pour voir les immeubles, au propriétaire Wilhelm Kenggli, à Lentigny. (H1298F)

A la Civette.

Tabacs. — Cigares. — Cigarettes. Grand choix d'articles pour fumeurs : Etais à cigares, depuis 80 c. — Moules à cigarettes, depuis 10 c.

Pipes derniers systèmes. Pipes à couvercle automatique. Pipes « Carrat ». Pipes « Touriste ». Au même magasin : Grand assortiment d'articles pour enfants, tels que : brassières, chaussons bérêts, caleçons, etc.

A. BÜRGISSER

569] à côté de la pharmacie Sudan.

T. Pauchard-Blanc,

Tour-de-Trême. Choix de draperies, laines, cotons, jouets d'enfants, poterie, quincaillerie. — Charcuterie. Prix exceptionnels.

Maison à vendre

à transporter, presque neuve. Prix : 250 fr. — S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle, sous chiffres H343B.

Soirée familière

Dimanche 26 avril, à 8 h. précises, à l'auberge des Halles. Invitation cordiale. LE GRUTLI

A VENDRE

Un trieycle en bon état. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

BAISSE DU CAFÉ

5 kg. café, fort, bon goût Fr. 9.80
5 kg. café, extra fin 10.90
5 kg. café perlé, superfin 12.40
(H1640Q) J. Winiger, Boswyl (Arg.)

SUCCES MERVEILLEUX!

Le seul vrai SAVON aromatique au lait de lis

de BERGMANN & Cie, fournisseurs de cour, à Dresde et Zurich, est le savon le plus efficace et le plus propre contre les éruptions importunes, les taches de rousseur, les boutons, les dartres, comme aussi contre une peau dure, sèche et jaune, etc. En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, à 75 centimes la pièce.

Dimanches 26 avril, 3 et 10 mai 1896.

Rideau : 3 et 8 heures soir.

A la grande salle de l'Aigle-Noir, Riaz : Représentations par la société „la Concorde“.

1° Les Brigands invisibles. Comédie avec chants.
2° Le Chemin de fer. Chœur imitatif avec musique.
3° Les Tribulations du marquis « La Grenouillère ». Nombreux personnages. — Costumes et scéneries variés. Ouverture et clôture : Chants. PLACES : Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 50 cent.

Hygiène de la chevelure.

LAVAGE DE TÊTE pour dames, système anglais, depuis 1 fr. 50. CRAVATES REGATES avec épiques, depuis 60 cent. — BRETELLES de tous les systèmes, depuis 60 cent. — FERS à ONDULER et à FRISER les cheveux, depuis 10 cent. — REGENERATEUR de la chevelure, depuis 80 cent. — PARFUMS très fins, le flacon à 40 cent. — BRILLANTINE à 70 cent. — EAU de BOTOT à 70 cent. — EAU de COLOGNE à 50 cent. — SAVONS de toilette parfumés à 10 cent. — PEIGNES démêloire, peignes fins, peignes ronds, depuis 20 cent. — BROSSES à dents, à mains, à cheveux, à habits et à chapeaux, depuis 20 cent. — POUVRE de riz à 40 cent.; poudre de savon à 40 cent. — ÉPONGES fines, depuis 40 cent. — TONDEUSES pour cheveux, à 5 fr. 90. — Grand assortiment de CANNES depuis 30 cent.

NATTES, TRESSÉS EN CHEVEUX depuis 1 fr. 25. Chez A. MARGOT, PLACE DES ALPES BULLE

J. VIALE, ferblantier-couvreur, à Bulle.

Entreprise de couvertures en bâtiments et ferblanterie. Couverture en ardoises, tôle, zinc, Holzement et en écaille, etc., etc. Articles de ménage. Boilles à lait, baignoires, bains de siège, ainsi que tout article sur commande. Installation de paratonnerres le système le plus perfectionné, pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments de tout genre. Réparation et vérification des anciens paratonnerres au prix le plus réduit.

COMMERCE DE FARINES

Maïs, son, avoine, blé comprimé. EPICERIE Marchandises de première qualité aux prix les plus réduits. MERCIERIE A la boulangerie ENDERLI, Tour-de-Trême.

Le Dermatolip du D^r G. Wander

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez MM. A. BOSSON, L. KOEHLER, épicerie, ALEX. DESBIOLLES, épicerie, LOUIS DESBIOLLES, droguerie, JAMBE, pharmacien, à Châtel-St-Denis. J.A.V. nég., Oron. (H453Y)

Bains de la Glâne, Romont.

Ouverture le 1er mai. — Installation confortable et perfectionnée de bains chauds et froids, douches, barèges, etc. — Téléphone. Se recommande L. MULLER, propriétaire.

Avis au public.

Nous informons l'honorable public de Bulle et du canton que nous avons confié la représentation de notre agence de Bulle à M. A. BÜRGISSER fils, au magasin A LA CIVETTE Grand'rue 20.

Bureau des annonces de „la Gruyère“.

Annonces dans tous les autres journaux du canton, de la Suisse et de l'étranger. HAASENSTEIN & VOGLER



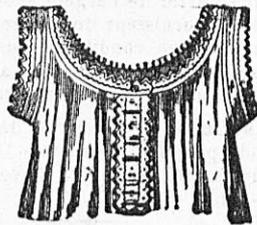
Substance pour cidre

de Le soussigné achèterait quelques quintaux (H1748Y) suffisant pour 150 litres de cidre, sans sucre 3 fr. 20, avec sucre 9 fr. 70. Raisins secs et tous les ingrédients pour 150 litres d'excellent vin, 18 fr., seront fournis en qualité toujours fraîche par J. Winiger, Boswyl, Paul Joko-Winiger, Muri (Argovie). (A1596Q)

FROMAGE

sec, demi-gras et en meales qui ne sont pas trop grandes. Suivant convenance, on prendrait à Bulle quelques quintaux de fromage maigre. Offres écrites avec indication des prix à Gottfried Matti, négociant, à Gsteig près de Gessenay (cant. de Berne).

Chemises de jour pour dames depuis 1 fr. 35; des plus élégantes, seulement 7 fr. 25 la chemise. [424]



Aussi avantageuses : des chemises de nuit, camisoles, pantalons, jupons de dessous et de costume, tabliers, draps de lit, taies d'oreiller, traversins, etc., linge de table et d'office, couvre-lits, couvertures de laine, rideaux. R.-A. FRITZSCHE Neuhäusen-Schaffhouse, fabrication de lingerie pour dames et 1^{re} Versandthaus fondée en Suisse. Demandez catalogue gratis et franco.

On demande

pour Montreux une jeune fille forte et robuste pour faire un apprentissage de blanchisseuse-repasseuse. S'adresser à l'hôtel de l'Union, Bulle.

Un jeune homme

ayant terminé ses écoles pourrait entrer comme apprenti à la Banque populaire de la Gruyère, à Bulle.

AVIS

Des apprenties-tailleuses sont demandées par Mlle KLINGBLY, tailleuse, café du Nord, Bulle.

A louer :

Au domaine du Clos-du Pont, à Epagny, un joli logement. Entrée de suite. S'adresser à L. DESPOND, à Bulle.

On demande pour le 1^{er} mai une fille

forte pour le ménage et pour aider au blanchissage. S'adresser à Mme Desponds, villa Léman, Ouchy. (H5239L)

Hors concours! Engrais chimiques du prof. Wagner

pour jardins et pour fleurs. (Sels nutritifs purs pour plantes. 1 gramme pour 1 litre d'eau.) En boîtes de fer-blanc à fermoir breveté. 1 kg. 1 fr. 80. — 5 kg. 6 fr. Agence générale pour la Suisse occidentale et centrale : Muller & Cie, à Zofingue. Dépôt à BULLE chez Aug. Barras, négociant.

On demande plusieurs bons bergers.

Agence Egarter, rue Rousseau 27, (Hc3384X) Genève.

A louer :

Bulle, Place des Alpes, Bulle, un beau magasin. S'adresser à M. François Dacroux, Morges.

Bonbons pectoraux de KAISER

Très renommés et reconnus comme étant d'un effet curatif certain pour la toux, l'enrouement, la bronchite et l'engorgement. Remède le plus efficace et le meilleur marché; nombreuses attestations. En vente en paquets à 30 et 50 cent. chez A. GAVIN et P. SUDAN, à Bulle; PORCELET, à Estavayer. [774]

Ciment Universel de Plüss-Staufier

est incontestablement sans rival pour recoller tous les objets cassés, soit verre porcelaine, vaisselle de table et de cuisine pierre, marbre, métal, corne, bois, papier carton, drap, cuir, etc., etc. Se vend en flacons de 65 cent. Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50 ; 6 mois, 2 50 ; l'étranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payables d'avance. Prix du numéro : 5 cent. On s'abonne dans les bureaux de poste.

BULLE, le 2

La procha

Comme nous l'avons dit dans le canton de Fribourg se réunira ce matin, en session ordinaire, le conseil communal. Les partisans de la représentation sont curieux de savoir comment s'arranger pour excuser le livré vis-à-vis de la députation lui-même en ne tenant compte de la représentation des déposés par MM. Liechti à la représentation des d'amener la discussion de pliquer, s'il y avait eu lieu, à la représentation des naire insista à la dernière obtenir la discussion indésinvolture coutumière, un demi-accès de pudeur vaiese volonté, prétexta qu'aurait lieu en janvier ou deleur.

Avec le Confédéré, nous cet acte public de perfidie pas soufflé mot et s'est mille fois moins susceptible en passant, des affaires de Par suite de cette manœuvre, car si l'on pouvait mensonge, le premier bon guer le titre de diplomate, devient facile à écarter mentaux auront d'autant Proportionnelle avec des

FEUILLETON D

TOUTE

ANDRÉ

La derni

Dès son entrée, Pascal Na humeur, et, comme les timid tout quand ils sont amoureux a suffi pour lui ôter tout son de la porte encore entre-bâi — Entrez donc, et ferm d'une voix peu aimable. Ce préambule n'était pas néanmoins et a tiré de sa po qu'il s'est mis à défilier. — Vous arrivez bien! ai-d'ici et m'a rabattu les orei des voisins, que sais-je?... J rages, j'en suis malade!... — Pardon! a balbutié Pa solé... Je vous apportais des mais je vois que je suis imp de les remporter... J'étais résolue à brusquer tendrir, je me suis montrée — Oni, ai-je répondu, il f en rapporter d'autres... — Vous renoncez à ce tr